



Bulletin d'adhésion 2017 à retourner à: **Association Ethique et Investissement**

**33, rue du Général Leclerc 92130 Issy Les Moulineaux**

Tel : 01 47 65 00 40

Mel : [info@ethinvest.asso.fr](mailto:info@ethinvest.asso.fr)

*En adhérant à Ethique et Investissement, vous participez à notre action en direction des entreprises et des pouvoirs publics afin d'améliorer la prise en compte de l'Homme et de l'Environnement dans l'économie et de contribuer à promouvoir les conditions d'un développement durable sans exclusion.*

## **VOUS ETES :**

### **■ UNE CONGREGATION**

Dénomination : .....

Adresse : .....

Nom de l'économiste (province  ou généralat  ) : .....

e-mail et numéro de téléphone : .....

Nom du DAF, RAF, comptable (ou autre représentant) : .....

e-mail et numéro de téléphone : .....

### **■ UNE ASSOCIATION OU UNE FONDATION**

Dénomination : .....

Adresse : .....

Nom du représentant : .....

e-mail et numéro de téléphone : .....

### **■ UN PARTICULIER**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

e-mail et numéro de téléphone : .....

### **■ UNE ENTREPRISE**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Nom du représentant : .....

e-mail et numéro de téléphone : .....

Adhère ou renouvelle son adhésion à l'Association **ETHIQUE et INVESTISSEMENT** :

adhésion congrégation, association, fondation et particulier 115 €

( 37,40 € après déduction fiscale si demande de reçu fiscal.

Pour les particuliers ne souhaitant pas de reçu fiscal,

la cotisation minimum est de 50€)

adhésion entreprise 300 €

( 120 € après déduction fiscale si demande de reçu fiscal)

adhésion en tant que « membre bienfaiteur »

(congrégation, asso, fondation, particulier, entreprise) 900€

don pour soutenir l'association .....€

TOTAL : .....€

Règle par chèque  ou par virement  Compte société générale IBAN : FR76 30003 03190 00050623300 10, mettre en objet « cotisation E&I 2017 »

**demande**, un **reçu fiscal**. Il vous sera adressé dès réception de votre paiement et de ce document complété, vous donnant droit à une déduction fiscale : 66% pour les congrégations, associations, fondations et particuliers (art. 200 du CGI) et de 60% pour les sociétés (art.238bis du CGI)

Fait à : .....le .....

Signature



**INVESTIR POUR UN MONDE DURABLE ET PLUS HUMAIN**

« J'adresse une invitation urgente  
à un nouveau dialogue  
sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète. »  
Pape François, LAUDATE SI' §14

**BULLETIN D'ADHESION 2017 : TSVP**